

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE REGIME 1

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du Directeur de l'Institut pour la **COMMUNAUTE FRANCAISE** et se rapporte à l'établissement suivant:

IEPS COLFONTAINE
60 rue Clemenceau
7340 Colfontaine (Wasmès)
Matricule : 5432002
Téléphone : 065/672688

Date: 28 novembre 1994

Signature du chef d'établissement,

Le Directeur,
Pierre VERSCHÉURE

2. Transmis en date du 02-12-94 par le réseau C.F. **COMMUNAUTE FRANCAISE.**

3. Intitulé de l'unité de formation:

Démarches d'insertion professionnelle.

Code: 842101 U 11 E 2

- 4. Finalités de l'U.F.: repris en annexe 1 de 1 page.
- 5. Capacités préalables requises: repris en annexe 2 de 1 page.
- 6. Classement de l'U.F.:
Enseignement secondaire inférieur.
Transition.
- 7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement: repris en annexe 3 de 1 page.
- 8. Programme du cours: repris en annexe 4 de 1 page(s).
- 9. Fixation des capacités terminales: repris en annexe 5 de 1 page(s).
- 10. Chargé(s) de cours: repris en annexe 6 de 1 page(s).

11. Horaire de l'unité de formation:

Horaire minimum

1. Dénomination des cours

Classement des cours Code U Nombre de périodes

Récupér

{ Apprentissage des démarches d'insertion professionnelle
Découverte de l'environnement
Connaissance du marché de l'emploi
Organisation et mobilisation des informations
Coordination de l'encadrement et des activités en entreprise

CT B 520

{ 2. Part d'autonomie

P 80

Total des périodes : 600

v

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

Date: *19/12/94*.....

Signature,

J. LISON
INSPECTRICE

13. Décision: ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Accord le

19 DEC. 1994

U. S. 11111

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

Date:

Signature,

ANNEXE 1

DEMARCHES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

FINALITES

I. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent:

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
2. initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
3. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
4. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

II. Finalités particulières

Cette démarche d'insertion socio-professionnelle doit être adaptée à la personnalité des différents stagiaires.

En fin de formation et suivant le cas, le stagiaire:

- est capable de rentrer dans un emploi;
- est capable de suivre une formation qualifiante et/ou de remise à niveau préalable (mais conforme à son projet initial);
- doit avoir défini son projet et être capable d'en cerner les conséquences en ce qui concerne la formation préalable.

Il s'agit donc de rendre l'apprenant capable:

- de mieux se situer lui-même;
- de discerner si le projet est réaliste ou réalisable;
- dans l'affirmative, de situer le cheminement personnel dans le domaine socio-professionnel spécialement et de cerner ce que celui-ci implique comme cheminement ultérieur.

ANNEXE 2

Capacités préalables requises

Les prérequis ne peuvent être définis en termes de savoir ou de savoir-faire, ni même de savoir-être. Toutefois l'apprenant devra être apte à la communication, faire preuve d'une motivation positive suffisante pour la démarche d'insertion professionnelle (faute de quoi les finalités décrites ne peuvent être rencontrées).

L'apprenant devra être demandeur d'emploi, chômeur ou émarger au C.P.A.S.

ANNEXE 3

Recommandations particulières pour la constitution de groupes et le regroupement.

On travaillera avec des groupes de 20 à 30 stagiaires.

Programme

La formation répondra aux objectifs suivants:

- assurer la continuité de la guidance vers l'emploi;
- assurer l'information et l'orientation scolaire ou professionnelle;
- assurer la reconnaissance des acquis positifs;
- assurer la connaissance de l'environnement;
- assurer l'éducation compensatoire;
- assurer la connaissance et l'utilisation des organismes institutionnels;
- assurer la rencontre avec les employeurs potentiels;
- assurer le suivi de la personne pour la formulation de son plan de formation.

ANNEXE 5

Fixation des capacités terminales

L'apprenant sera capable de :

- maîtriser la relation et la communication;
- maîtriser la prise de décision;
- maîtriser la recherche et l'organisation de l'information;
- maîtriser des démarches comportementales.

Le candidat devra prouver qu'il a pris conscience de l'ensemble de ces capacités terminales relatives à l'insertion professionnelle.

ANNEXE 6

Chargé de cours

Les chargés de cours seront des enseignants sensibles aux problèmes socio-économiques et titulaires d'une pratique suffisante dans le domaine de la réinsertion professionnelle.